



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 11 JUILLET 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 11 juillet 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Roger Nadeau et Huguette Robert.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2017-07-226

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 11 juillet 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 13 et 28 juin 2017
5. Activités de fonctionnement au 7 juillet 2017 :
 - 5.1 Dépôt
 - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 7 juillet 2017 – Adoption
7. Administration :
 - 7.1 Autorisation destruction des archives
 - 7.2 Maire – Inscription au congrès de la FQM
 - 7.3 Infotech – Atelier de formation élections 2017
 - 7.4 Cobaric – Renouvellement d'adhésion 2017-2018
 - 7.5 ClicSÉCUR – Procuration responsable des services électroniques
8. Voirie :
 - 8.1 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Contribution financière
 - 8.2 Bois Poulin – Nettoyage de la rue du Moulin
 - 8.3 Reconstruction des rues du Couvent et Taillon :
 - 8.3.1 Prolongement de l'égout sanitaire à l'extrémité de la rue du Couvent
 - 8.3.2 Décompte # 1
 - 8.4 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Demande de soumissions
 - 8.5 Nettoyage du fossé sur la rue des Pins
9. Eau potable :
 - 9.1 Remplacement de l'opérateur en eau potable durant les vacances
 - 9.2 Réal Huot Inc. – Achat de fournitures
10. Eaux usées : Réal Huot Inc. – Achat de rehaussements en acier
11. Service incendie
12. Matières résiduelles : IPL – Achat de bacs bruns
13. OTJ :
 - 13.1 Piscine – Monitrices pour cours de natation

- 13.2 SAE – Achat de chandails
- 14. Règlement général de la Bibliothèque municipale – Adoption du règlement n° 2017-206
- 15. Urbanisme :
 - 15.1 Projet de modification du règlement de zonage pour l'intégration de normes sur la protection des plans d'eau
 - 15.2 Adoption du règlement n° 2017-204 (Règlement de zonage)
- 16. Comité d'embellissement – Demande d'aide financière additionnelle
- 17. Festivités du 125^e de Saint-Ludger :
 - 17.1 Réservation de tables et chaises
 - 17.2 Achat additionnel de drapeaux
 - 17.3 Balayage de rues avant les festivités
 - 17.4 Location d'un plancher pour le Dîner des retrouvailles
- 18. Dérogation mineure – Lot 4 472 903
- 19. CPTAQ – Demande d'autorisation pour agrandissement d'une carrière – Lot 4 445 944
- 20. PIQM-MADA : Vision Solaire Inc. – Achat de luminaires
- 21. Varia
- 22. Dépôt de documents pour information
- 23. Répertoire du courrier reçu au 7 juillet 2017
- 24. Période de questions de l'assistance.
- 25. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Les questions posées sont en lien avec les points 8.2, 8.5 et 18.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 28 JUIN 2017

Résolution 2017-07-227

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2017-07-228

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 7 JUILLET 2017 :

5.1 Dépôt

Les activités de fonctionnement au 7 juillet 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

Virements de crédits effectués au 30 juin 2017

N° de poste	Description	en moins	en plus
Sécurité incendie			
02-220-01-526	Pagette et autre entretien	260.00 \$	-
02-220-03-525	Entretien et réparation - Unité d'urgence		260.00 \$ +
Voirie municipale			
02-320-00-526	Entretien et réparation - matériel	273.00 \$	-
02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie été		160.00 \$ +
02-320-00-681	Services publics - Électricité - Garage		113.00 \$ +
Aqueduc			
02-413-00-310	Frais de déplacement	28.38 \$	-
02-413-00-410	Honoraires professionnels		28.38 \$ +

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 7 JUILLET 2017 – ADOPTION

Résolution 2017-07-229

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 259 411.64 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JUIN 2017

Élus municipaux	2 273.30 \$
Employés municipaux	12 370.34 \$
Pompiers volontaires	486.25 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	4 956.34 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 119.75 \$
CSST	331.84 \$
RVER (Part employé)	297.19 \$

TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JUIN 2017 22 835.01 \$

CHÈQUES ÉMIS JUIN 2017

Hydro-Québec	2 130.41 \$
Petite Caisse	193.00 \$
INFOTECH	5 972.95 \$
Vincent Morin	1 783.34 \$
Ville de Lac-Mégantic	449.45 \$
Julie Létourneau	155.55 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	229.95 \$
Garage A. Therrien Inc	1 223.51 \$
Jacinthe Rocheleau	185.96 \$
SOCCER ST-MARTIN	105.00 \$
Jean-François Boulet	24.08 \$
MAILY ROBERT	133.44 \$
STÉPHANIE ST-HILAIRE LAHAIE	250.00 \$
SOUDURE DE BEAUCE INC.	2 383.43 \$

TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JUIN 2017 15 220.07 \$

COMPTES À PAYER JUIN 2017

Auto Quirion & Drouin Inc	347.35 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	49.44 \$
Bureautique Guy Drouin Inc	856.31 \$
CANAC	278.95 \$
Cherbourg	246.56 \$
CJH Robert Inc.	7 010.76 \$
Croix-Rouge canadienne	100.00 \$
ENVIRONEX	208.11 \$
Équipement de bureau Demers Inc	133.32 \$
Équipements R. Quirion Inc	274.82 \$
Essor Assurances Inc	12 940.48 \$
Excavatech 9047-7480 Québec Inc	4 113.51 \$
Fédération Québécoise Municipalité	132.20 \$
Fernand Dufresne Inc.	239.94 \$
Ferronnerie De La Vieille Forge Inc	371.33 \$
Garage Dupuis & Frères Inc	205.75 \$
HB Archivistes SENC	1 157.68 \$
HUGUETTE ROBERT	24.08 \$
Jean Théberge	223.62 \$
Jean-Louis Pépin	247.19 \$
LAWSON PRODUCTS	178.63 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	600.00 \$
Les Éditions Juridiques FD	68.99 \$
Les Équipements Lapierre Inc	664.72 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	351.79 \$
M.R.C. Du Granit	47 639.43 \$
Magasin Coop de St-Ludger	209.23 \$
MONTY SYLVESTRE	2 070.94 \$
Municipalité de Audet	675.00 \$
Municipalité de Frontenac	28.38 \$
Municipalité du Lac-Drolet	1 350.00 \$
Orizon Mobile	19.32 \$
Paroisse de Saint-JeanPaul II	55.00 \$
PAVAGE ESTRIE-BEAUCE	77 722.40 \$
Philippe Mercier Inc	161.24 \$
PYRUS	293.20 \$
R. Paré Excavation Inc	206.96 \$
Réal Huot Inc	36.29 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	2 053.35 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	778.40 \$
Solutions GA	102.33 \$
Transport Adrien Roy & Filles Inc	46 495.91 \$
ULTRAMAR CST CANADA CO.	3 461.31 \$
Valoris	5 413.89 \$
Visa Desjardins	574.31 \$
XYLEM CANADA COMPANY	984.14 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER : JUIN 2017 221 356.56 \$

TOTAL DES COMPTES : JUIN 2017 259 411.64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. ADMINISTRATION :

7.1 Autorisation destruction des archives

Résolution 2017-07-230

ATTENDU que le classement des archives a été effectué par l'archiviste Michel Hamel de la Société HB archivistes durant le mois de juin 2017 ;

ATTENDU que les archives ont été répertoriées et classées selon le calendrier de conservation déposé aux Archives nationales de Québec ;

CONSIDÉRANT que les archives pouvant être détruites ont été répertoriées dans un document qui sera conservé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE l'archiviste monsieur Michel Hamel soit et est autorisé à détruire les archives de la Municipalité selon le calendrier de conservation soumis aux Archives nationales du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Maire – Inscription au congrès de la FQM

Résolution 2017-07-231

ATTENDU que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 28 au 30 septembre au Centre des congrès de Québec au coût de 848.50 \$, taxes en sus, en plus des frais d'hébergement, de stationnement et de transport ;

ATTENDU que ce congrès s'adresse aux élus et fonctionnaires municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, soit autorisé à participer au Congrès annuel de la FQM aux frais de la Municipalité ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires *02-110-00-454 Inscription session de formation* et *02-110-00-310 Frais de déplacement représentation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3 Infotech – Atelier de formation élections 2017

Résolution 2017-07-232

ATTENDU qu'Infotech organise, le 31 août prochain, un atelier de formation élections 2017 dans la MRC du Granit au coût de 230.00 \$, taxes en sus ;

CONSIDÉRANT qu'il serait important que madame Sylvie Fluet y assiste ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE madame Sylvie Fluet soit autorisée à suivre l'atelier de formation élections 2017 par Infotech ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires *02-130-00-454 Inscription session de formation* et *02-130-00-310 Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.4 Cobaric – Renouvellement d'adhésion 217-2018

Résolution 2017-07-233

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède au renouvellement de son adhésion au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) au coût de 50.00 \$;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-494 *Cotisations versées à ass. et abonnements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.5 ClicSÉQR – Procuration responsable des services électroniques

Résolution 2017-07-234

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE madame Sylvie Fluet, adjointe administrative, soit autorisée à :

- Consulter le dossier de la Municipalité de Saint-Ludger et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des *lois fiscales*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne ;
- Effectuer l'inscription de la Municipalité de Saint-Ludger aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Ludger ;
- Consulter le dossier de la municipalité et agir au nom et pour le compte de la municipalité, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier pour les entreprises*, que nous pouvons consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que nous pouvons accepter ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à *clicSÉQR-Entreprises* et à *Mon dossier pour les entreprises*.

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger accepte que le ministre du Revenu communique à la représentante, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Municipalité de Saint-Ludger et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier pour les entreprises* ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, monsieur le maire de la Municipalité de Saint-Ludger appose sa signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus :

Bernardin Gagnon, maire

CONSIDÉRANT que monsieur le maire de la Municipalité de Saint-Ludger qui a le droit de voter relativement aux résolutions a signé le présent document, les résolutions sont adoptées et entrent en vigueur le 13 juillet 2017. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. VOIRIE :

8.1 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Contribution financière

Une aide financière de 15 000 \$ a été confirmée.

8.2 Bois Poulin – Nettoyage de la rue du Moulin

Monsieur Marco Vachon, directeur général de Bois Poulin, vient expliquer leur demande concernant le nettoyage de la rue du Moulin.

Le conseiller Bernard Rodrigue a entrepris des démarches auprès d'un entrepreneur qui pourrait effectuer le nettoyage de la rue. Un suivi sera fait à Bois Poulin lorsqu'il aura reçu la réponse de l'entrepreneur.

8.3 Reconstruction des rues du Couvent et Taillon :

8.3.1 Prolongement de l'égout sanitaire à l'extrémité de la rue du Couvent

Résolution 2017-07-235

ATTENDU que la conduite d'égout projetée sur la rue du Couvent ne se rend pas à l'extrémité de la rue comme la conduite d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT qu'une seule tranchée est nécessaire pour l'installation de ces 2 conduites ;

CONSIDÉRANT qu'un développement éventuel pourrait voir le jour à l'extrémité de cette rue et que le branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal serait nécessaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le prolongement de l'égout sanitaire à l'extrémité de la rue du Couvent d'une longueur de 10 m incluant un bouchon pour un coût estimé à 1 854.13 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3.2 Décompte # 1

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

8.4 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Demande de soumissions

Résolution 2017-07-236

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à demander des soumissions pour l'achat de 45 voyages de pierre nette, 50 voyages de sable et 70 tonnes de sel à déglacer.

8.5 Nettoyage du fossé sur la rue des Pins

Suite aux recommandations de l'inspecteur municipal, le Conseil municipal accepte que monsieur Pépin bouche son fossé par l'installation d'un ponceau. Pour ce faire, il doit obtenir un permis de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

9. EAU POTABLE :

9.1 Remplacement de l'opérateur en eau potable durant les vacances

Résolution 2017-07-237

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QU'un virement de 1 000.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-413-00-141 *Rémunération - Aqueduc* au poste budgétaire 02-413-00-410 *Honoraires professionnels* ;

QUE la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc. soit mandatée pour assurer l'assistance technique, le remplacement de personnel et assurer la garde des installations durant les vacances estivales de notre opérateur en eau potable (proposition n° 20170132_REV1) pour un montant provisoire de 301.00 \$, taxes en sus ;

QUE, dans l'éventualité où des travaux additionnels à l'entente seraient nécessaires, ils seraient facturés aux taux horaires suivants :

- Technicien	55.00 \$
- Opérateur	45.00 \$
- Déplacements	0.52 \$ / km
- Autres dépenses	au coûtant + 10 % adm

QUE monsieur Bernardin Gagnon, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger la proposition de services professionnels ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-413-00-410 *Honoraires professionnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Réal Huot Inc. – Achat de fournitures

Résolution 2017-07-238

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QU'un virement de 475.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-415-00-999 *Vidange boues étangs* au poste budgétaire 02-413-00-640 *Pièces et accessoires - Aqueduc* ;

QU'un virement de 20.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-415-00-999 *Vidange boues étangs* au poste budgétaire 02-415-00-640 *Pièces et accessoires – Réseau égouts* ;

QUE l'achat de fournitures pour le réseau d'eau potable et le réseau d'égout soit autorisé chez Réal Huot Inc. pour un coût total de 942.56 \$, taxes en sus, tels que décrits à la soumission n° 1093360 ;

QUE ces fournitures soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-413-00-640 *Pièces et accessoires – Aqueduc* et 02-415-00-640 *Pièces et accessoires – Réseau égouts*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

10. EAUX USÉES : RÉAL HUOT INC. – ACHAT DE REHAUSSEMENTS EN ACIER

Résolution 2017-07-239

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QU'un virement de 1 287.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-415-00-999 *Vidange boues étangs* au poste budgétaire 02-415-00-640 *Pièces et accessoires – Réseau égouts* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 5335509 de Réal Huot Inc. au coût de 1 225.54 \$, taxes en sus, pour l'achat de rehaussements acier ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-415-00-640 *Pièces et accessoires – Réseau égouts*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

11. SERVICE INCENDIE

Aucun dossier.

12. MATIÈRES RÉSIDUELLES : IPL – ACHAT DE BACS BRUNS

Résolution 2017-07-240

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° RX-306981 de IPL Inc. au coût de 32 542.61 \$, taxes en sus, pour l'achat des fournitures suivantes :

- 567 bacs bruns de 240 litres
- 611 contenants de 7 litres
- 20 roues essieu ¾
- 10 essieux ¾ pouces
- 10 couvercles pour bac de 240 litres
- 10 tiges

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-451-00-725 *Achat bacs ordures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13. OTJ :

13.1 Piscine – Monitrices pour cours de natation

Résolution 2017-07-241

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise mesdames Gabrielle et Pascale Jobidon, monitrices de natation, à utiliser la piscine municipale pour

donner des cours de natation sous leur responsabilité, en dehors des heures d'ouverture de la piscine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.2 SAE – Achat de chandails

Résolution 2017-07-242

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de chandails (t-shirts) 100 % coton chez Sumacom, incluant le logo du 125^e, aux coûts suivants :

- 39 chandails junior @ 7,35 \$ / un
- 4 chandails adulte @ 7,95 \$ / un
- Frais de livraison 10,00 \$

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-02-451 *Fournitures – Service Animation Estivale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-206

Résolution 2017-07-243

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le RÈGLEMENT N° 2017-206 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

15. URBANISME :

15.1 Projet de modification du règlement de zonage pour l'intégration de normes sur la protection des plans d'eau

Étant toujours en attente d'une proposition de la MRC du Granit, ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal.

15.2 Adoption du règlement n° 2017-204 (Règlement de zonage)

Résolution 2017-07-244

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement zonage n° 2006-90 ;

ATTENDU que la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé:

RÈGLEMENT N° 2017-204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'AUTORISER L'EXTRACTION DANS LA ZONE AFT1-6 ET INCLURE LES NOUVELLES DISPOSITIONS RELATIVES AUX

MILIEUX HUMIDES, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la MRC du Granit pour son entrée en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADDITIONNELLE

Résolution 2017-07-245

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QU'un virement de 151.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-610-00-454 *Inscription session formation* au poste budgétaire 02-610-00-900 *Comité d'embellissement* ;

QU'un montant additionnel de 150.98 \$ soit accordé au Comité d'embellissement pour l'achat de fournitures et de fleurs ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-900 *Comité d'embellissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. FESTIVITÉS DU 125^e DE SAINT-LUDGER :

17.1 Réservation de tables et chaises

Résolution 2017-07-246

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger doit procéder à la location de tables et chaises pour le dîner des retrouvailles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à la location de tables rondes et chaises pliantes noires chez Les Événements DS Inc. aux coûts suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| • 50 tables rondes de 60" | 450.00 \$ (taxes en sus) |
| • 400 chaises pliantes noires | 500.00 \$ (taxes en sus) |
| • Transport | 250.00 \$ (taxes en sus) |

QUE la municipalité autorise la directrice générale, madame Julie Létourneau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le contrat de location ;

QU'un dépôt de 482.90 \$ soit fait à la signature du contrat de location correspondant à 35 % du coût total de la facture ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-03-447 *Comité du 125^e anniversaire municipalité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 Achat additionnel de drapeaux

Résolution 2017-07-247

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 20 drapeaux avec le logo du 125^e anniversaire de la municipalité (impression couleur sur toile 12oz, format 19x30, recto/verso) soit acheté chez Impression GP au coût unitaire de 28.00 \$, taxes en sus, et tels que décrits à la soumission reçue le 4 juillet 2017 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-03-447 *Comité du 125^e anniversaire municipalité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.3 Balayage de rues avant les festivités

Résolution 2017-07-248

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la compagnie Entreprises SC Classique Service soit mandaté pour procéder au balayage des rues de l'Église (en partie), Principale (en partie) et La Salle au taux horaire de 135.00 \$, taxes en sus, minimum de 4 heures, coût de transport de 50.00\$, tel que décrit à la soumission reçue le 11 juillet 2017 ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-01-522 *Travail de contractuels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.4 Location d'un planche pour le Dîner des retrouvailles

Résolution 2017-07-249

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à la location d'un plancher de 60' x 105' chez Québec Tente Enr. au coût de 6 500.00 \$, taxes en sus, montage et installation inclus ;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, madame Julie Létourneau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le contrat de location ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-03-447 *Comité du 125^e anniversaire municipalité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 472 903

Résolution 2017-07-250

ATTENDU que la compagnie Les Équipements Lapiere désire procéder à l'agrandissement de son usine de fabrication de bassins située au 184 rue Boisvert sur une longueur d'environ 250 pieds de façade par 100 pieds de profondeur considérant qu'elle ne suffit plus à la demande croissante de l'entreprise. Cet agrandissement se ferait en 2 phases, soit une partie en 2017 et l'autre dans 2 à 5 ans ;

ATTENDU que cet agrandissement permet de consolider et de créer de nouveaux emplois ;

ATTENDU que l'agrandissement prévu serait implanté à une distance variant de 3.4 à 3.96 mètres de la limite de la propriété avant ;

ATTENDU que la grille d'usage du règlement de zonage n° 2006-90 stipule qu'à la zone industrielle I-1, la marge de recul avant est de 7.5 mètres ;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation n'affecte pas le voisinage immédiat ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par la compagnie Les Équipements Lapierre à l'effet de permettre l'implantation de l'agrandissement de son usine de bassins variant entre 3.4 à 3.96 mètres de la ligne avant ;

QU'une copie de cette décision soit remise à l'inspecteur en bâtiment et environnement et qu'une copie certifiée de cette autorisation soit postée à la requérante par "courrier recommandé".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR AGRANDISSEMENT D'UNE CARRIÈRE – LOT 4 445 944

Résolution 2017-07-251

ATTENDU que monsieur Denis Bégin est propriétaire d'une carrière située sur le lot 4 445 944 de la Municipalité de Saint-Ludger et s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de procéder à l'agrandir de celle-ci ;

ATTENDU que l'exploitation est déjà existante et qu'une autorisation de la CPTAQ avait été accordée ;

CONSIDÉRANT qu'une fois l'exploitation terminée, le terrain sera nivelé, égalisé, reboisé et permettra de retrouver les fonctions agronomiques de ces sols ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole sera conservée ;

CONSIDÉRANT que les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec* ont été considérés ;

ATTENDU que la demande d'agrandissement est conforme aux règlements municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par monsieur Denis Bégin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

20. PIQM-MADA : VISION SOLAIRE INC. – ACHAT DE LUMINAIRES

Résolution 2017-07-252

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a déposé une demande d'aide financière au Fonds conjoncturel

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 1245-05 de Vision Solaire Inc. pour l'achat de 4 luminaires LX25 GR 1110 pour un coût total de 5 745.00 \$, taxes en sus, transport inclus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-46-522 *Fonds conjoncturel de développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

21. VARIA

Aucun point ajouté.

22. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Les documents suivants ont été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des Maires – PV du 17 mai 2017
- ⇒ Conseil des Maires – PV du 21 juin 2017
- ⇒ Comité administratif de la MRC – PV du 10 avril 2017
- ⇒ Comité administratif de la MRC – PV du 15 mai 2017
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Bulletin Contact FQM – Édition du 12 juin 2017

23. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 7 JUILLET 2017

Résolution 2017-07-253

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 9 juin au 7 juillet 2017 est classée sous 4 rubriques :

- | | |
|------------|----------------|
| ⇒ Régional | ⇒ Communiqués |
| ⇒ Général | ⇒ Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

24. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne présente.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2017-07-254

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernardin Gagnon, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.